

# Dossier d'inscription

# PITCHOUN

## Saison 2020-2021



### U.S.A. Feucherollaise

Chers parents,

Pour ses premiers pas dans le football, votre enfant va découvrir la pratique d'un sport collectif, intégrer un groupe, jouer en appréciant et en respectant les autres, partager le ballon, effectuer des exercices sous forme de jeux variés (relais, parcours, mini-matches...).

La signature que vous apposerez en bas de la FICHE D'INSCRIPTION USAF (page 8) vous engage à respecter les règles, les couleurs, les valeurs du Club.

Croyez en mes sentiments sportifs et attentionnés,

Jean-Philippe Clamen

Président de l'Union Sportive Athlétique Feucherollaise.

# PRÉSENTATION

---

Chers parents,

Avant 5 ans **révolus**, la Fédération Française de Football ne délivre pas de licence. La catégorie « Les pitchouns » permet à votre enfant de lui faire goûter en douceur ce sport si passionnant !

Nous sommes très heureux qu'il rejoigne le club !

Tout au long de la saison, n'hésitez pas à dialoguer avec le club, via l'éducateur ou par [contact@footfeucherolles.fr](mailto:contact@footfeucherolles.fr). Vos avis sont importants.

Avant l'inscription au Club de l'U.S.A.F.,

Assurez-vous que votre enfant est bien couvert par votre responsabilité civile.

Prenez connaissance du **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'USAF pages 3, 4 et 5, à conserver.**

**Merci de bien vouloir nous faire parvenir les éléments ci-dessous permettant à votre enfant de participer aux entraînements « LES PITCHOUNS » :**

**1- la FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB, pages 7 et 8, dument renseignée, destinée uniquement au Club U.S.A.F.**

Ces informations sont **indispensables** pour que nous puissions vous contacter, communiquer tout au long de la saison

**2- un certificat médical** d'aptitude à pratiquer le football

**3- une photo** d'identité

**4- sa pièce d'identité** R°V°

**5- une décharge** en cas d'incident dans l'enceinte du stade (modèle page 9)

**6- un chèque de cotisation** à l'ordre de USAFeucherollaise (voir Fiche d'Inscription)

Nous vous souhaitons une belle saison.

Le bureau USAF et son équipe

# Le règlement intérieur de l'USAF

à suivre tout au long de la saison et **à conserver**. Merci.

L'U.S.A. Feucherollaise est une association Loi 1901, créée en 1971. Ayant la jouissance des installations municipales de la commune de Feucherolles, une priorité sera donnée, pour l'inscription au Club, aux joueurs domiciliés sur le territoire de la commune et de l'intercommunalité Gally-Mauldre. Le Club représenté par les membres du Comité Directeur (CoDir) et ses dirigeants encadrants se garde la possibilité de refuser une inscription pour des raisons comme : mauvais comportement, non adhésion aux valeurs fondatrices du Club, etc. **A ce titre, le CoDir a un total regard sur les inscriptions.** Les effectifs maximums seront définis chaque année, en fonction du nombre de dirigeants, d'éducateurs, et des capacités d'accueil des infrastructures.

L'U.S.A.F est un club citoyen qui défend les valeurs républicaines.

Le Club de l'U.S.A. Feucherollaise est un club public et œuvre à garantir l'égalité entre les pratiquants quel que soit leur âge et à les protéger de revendications communautaires. Ainsi nous veillons au respect de la loi du 15 mars 2004 relative à l'interdiction du port de signes ostentatoires

## 1-ENGAGEMENT

L'adhérent, en s'inscrivant à l'U.S.A.F., devient un représentant du Club, sur et en dehors du terrain. Il se doit de porter haut les couleurs et les valeurs du Club U.S.A.F. : respect, amitié et esprit sportif... Chaque adhérent **s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, qu'il déclare connaître et accepter dans son intégralité en complétant, signant et en remettant LA FICHE D'INSCRIPTION USAF.** Il vaut aussi dans le cadre des stages et des différentes manifestations annuelles. Il doit se référer aussi au règlement de sa catégorie (à voir avec son éducateur référent ou coach). En s'engageant, le licencié est susceptible de donner un nombre d'heures pour des actions caritatives et/ou non commerciales.

## 2-PROTOCOLE DE « BIENVENUE »

C'est un acte de protection, un acte citoyen pour ceux qui aiment le sport.

L'éducateur, dirigeant responsable de sa catégorie doit le mettre en place à chaque rencontre qui se joue à Feucherolles :

- Un bon accueil de l'adversaire avant le match,
- Vainqueurs ou vaincus, les licenciés feucherollais font une haie d'honneur, saluent avec respect les licenciés de l'équipe adverse,
- et invitent à boire le verre de l'amitié (jus de fruits) après la douche.

**Le Club se doit d'être exemplaire étant actif dans la commission CVES (Commission Valorisation Esprit Sportif) du DISTRICT des Yvelines.**

## 3-INSCRIPTION

**Le joueur doit être licencié du club.**

Faire évoluer un joueur, même lors d'entraînements, alors qu'il n'est pas licencié engage gravement la responsabilité du club et de son Président ; le joueur non licencié n'étant en effet pas assuré, ni pour les dommages corporels, matériels ou immatériels qu'il peut subir dans le cadre de la pratique du football, ni pour les dommages qu'il peut causer à des tiers, dont les autres joueurs.

Les montants des cotisations couvrent l'affiliation à la F.F.F. (Fédération Française de Football) et le financement des frais de fonctionnement de l'Association. **Toute cotisation versée au Club est définitivement acquise.**

Tout licencié participe aux entraînements, pense « Collectif » et « Respect ».

Seuls les membres d'honneur et membres dirigeants non licenciés, ne sont pas soumis au règlement de la cotisation, sauf s'ils décident de s'en acquitter.

**Les frais de mutation sont à la charge du licencié et remboursable de moitié au bout de 2 saisons consécutives en tant que licencié.**

La signature d'une licence ne comporte pas l'obligation de faire jouer d'une manière régulière le licencié en compétition. Ceci est laissé à l'appréciation de l'entraîneur.

## 4-MODES DE RÈGLEMENTS

Les règlements des cautions, adhésions/cotisations et dons s'établissent par chèques à l'ordre de U.S.A. FEUCHEROLLAISE.

Vous pouvez aussi payer par coupons sport ANCV après les avoir dûment remplis.

## 5-LES AUTORISATIONS

### 5-1 MESURES D'URGENCE

L'adhésion à U.S.A. FEUCHEROLLAISE autorise tout représentant du Club à prendre toutes mesures d'urgence, en cas d'accident survenu au licencié mineur et ce y compris pour toute admission dans tout établissement hospitalier ou similaire, ainsi que l'autorisation permettant à l'éducateur ou au dirigeant de prendre en charge la sortie de celui-ci.

### 5-2 IMAGE

L'adhérent autorise le club à prendre des photos et/ou le filmer à l'occasion des manifestations sportives ou associatives. Il autorise leur publication pour l'illustration et la publication de tous documents y afférant sans pour autant bénéficier d'une contrepartie.

### 5-3 SPONSORING

Le Club peut être amené à trouver des sponsors (pour équilibrer les comptes et pour des opérations sportives).

Votre signature sur la fiche d'inscription U.S.A. Feucherollaise vaut pour autorisation que vous et/ou votre enfant portiez le ou les logos de sponsors.

## 6-L'ÉQUIPEMENT

Le Club prête pour la saison (contre une caution – voir INSCRIPTION) à chaque licencié du foot animation (pitchouns à U9), une tenue numérotée « maillot et short aux couleurs de l'U.S.A.F. » et donne une paire de chaussettes.

**La tenue ne doit être utilisée que pour les plateaux et les matches.**

En fin de saison, courant juin, elle devra être rendue propre et en bon état dans un sac (une poche) portant le nom de l'enfant ; les chaussettes seront conservées par le licencié.

S'il manque tout ou partie ou selon l'état de la tenue, le chèque de caution sera encaissé ou une somme équivalente à la perte ou détérioration sera réclamée.

Dans les autres catégories, les maillots et shorts U.S.A.F. sont utilisés par les convoqués lors des matches.

**Les protège-tibias (obligatoires) et chaussures de foot à crampons ronds non vissés ne sont pas fournis par le Club.**

Le licencié vient en tenue de ville ou de sport (autre que tenue d'entraînement ou de match) et se changera sur place.

Il est conseillé d'avoir systématiquement pour les entraînements, plateaux, matches, l'indispensable sac de sport « Spécial Foot » Il devra se présenter aux plateaux et matches vêtu de son survêtement aux couleurs et logo du Club.

Il devra se référer aux règles établies dans ses catégories.

Le licencié qui n'a pas la tenue adéquate à la pratique du football : chaussures de foot (pas de tennis), chaussettes de foot (pas de socquettes, pas de chaussettes de tennis et encore moins pieds nus dans les chaussures), protège-tibias, short de sport (pas de short de tennis, jeans), maillot de foot (pas de pull, gilet), ne participera ni aux entraînements, ni aux matches et pénalisera son équipe. Prévoir collants et sous pull pour la période hivernale.

## 7-Horaires et Déplacements

Le licencié est convoqué pour les rencontres officielles par l'entraîneur lors de la séance d'entraînement précédant le match ou sur le site [www.footfeucherolles.fr](http://www.footfeucherolles.fr).

**En cas d'absence exceptionnelle à un entraînement ou à un match, il appartient au licencié de prévenir immédiatement, PAR TELEPHONE (pas par SMS ou de MAIL) et le plus tôt possible, son entraîneur et/ou ses dirigeants de façon à permettre son remplacement.**

Un licencié absent à un match auquel il a été convoqué (sauf excuse valable) sera considéré comme portant préjudice au Club et à son esprit sportif et pourra se voir infliger un ou plusieurs matches de suspension par son entraîneur ; voir par la Commission Disciplinaire du Club.

### 7-1 HORAIRES

#### Entraînements :

Tout licencié participe aux entraînements suivant les horaires impartis pour chaque catégorie. Il faut arriver à l'heure ; soit 15 mn avant les horaires d'entraînement et jusqu'à 15 mn après la fin de l'entraînement. Les demandes de dérogation pour obligations scolaires ou professionnelles doivent être soumises à l'entraîneur.

#### Plateaux et matches :

Tout licencié est tenu de participer aux plateaux et matches pour lesquels il est convoqué.

La responsabilité du Club à l'égard des licenciés mineurs prend effet selon les modalités suivantes :

Match à domicile : de l'heure de convocation au stade à l'heure de sortie des vestiaires.

Déplacements : de l'heure de convocation au stade de Feucherolles jusqu'au retour au même endroit ou à domicile.

### 7-2 DÉPLACEMENTS

Au cours des déplacements en dehors du Club, les jeunes licenciés de – de 10 ans sont tenus d'effectuer l'aller et le retour dans un même véhicule. (Le Club a des rehausseurs). Par respect pour les accompagnateurs, les enfants ne sont pas autorisés à voyager en tenue de match.

**IL EST DEMANDÉ AUX PARENTS D'ASSURER 3 DÉPLACEMENTS MINIMUM DANS LA SAISON.**

Chaque dirigeant d'équipe mettra en place un système de roulement. En cas de désistement de dernière minute, il est demandé aux parents qui ne peuvent assurer leur tour de trouver un remplaçant pour effectuer le déplacement.

Il est bien entendu que chaque véhicule ne transportera que le nombre d'enfants autorisé par le code de la route. Dans le cas où le déplacement ne pourrait s'effectuer dans de bonnes conditions de sécurité, celui-ci serait annulé et les enfants resteraient au stade en attendant leur récupération par leur famille.

**Nous rappelons que l'annulation d'un match en dernière minute entraîne pour le Club une pénalité financière, une pénalité comptable au niveau des points attribués à l'équipe, mais surtout une grande frustration pour les enfants.**

## 8-UTILISATION DU MATÉRIEL, DU TERRAIN ET DU STADE

### 8-1 LE MATÉRIEL

Le matériel servant aux entraînements et aux compétitions est placé sous la responsabilité des licenciés. Toute détérioration de lieu collectif, de matériel, de perte ou de vol entraînera des sanctions pour son auteur, et la réparation intégrale des dommages causés.

L'utilisation du matériel est réservée à l'activité du Club et son usage se fait exclusivement sur le stade ou lieu de rencontre.

L'utilisation à des fins personnelles est interdite.

### 8-2 LE TERRAIN

Toute personne non licenciée au Club ne doit être présente sur le terrain (intérieur de la main courante). Seuls les éducateurs, dirigeants et leurs équipes peuvent s'y trouver durant les entraînements et les matches.

Le Club dégage toute responsabilité éventuelle relative à tout accident pouvant survenir de l'inobservation de cette règle absolue.

### 8-3 LE STADE

Toute boisson dans un contenant en verre est strictement interdite. L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées est formellement interdite sur le stade en général.

Il est aussi formellement interdit de fumer dans tous les locaux, sur le terrain et dans le stade en général.

**A domicile ou à l'extérieur, RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT et LAISSEZ LES ENDROITS PROPRES** (un shampoing vide, un Elasto usagé, un emballage de biscuits, un verre en plastique, une peau de banane, une bouteille, ... se met à la poubelle).

## 9-DISCIPLINE

La meilleure tenue sportive et morale au cours des matches et des entraînements ainsi qu'à l'occasion des déplacements et des manifestations organisés par le Club, échanges entre joueurs, dirigeants, membres du Codir, parents, est demandée ; que ce soit à l'égard des entraîneurs, des coéquipiers, des adversaires, des arbitres ou spectateurs.

Il est aussi demandé à TOUS de prendre soin des INFRASTRUCTURES, qui appartiennent à la collectivité, à nous tous !

Le licencié ne doit en aucun cas discuter une décision d'arbitrage ou mettre en cause l'honorabilité du Club par son attitude.

Il est demandé à toute personne concernée par l'USAF et ses valeurs, dans un souci de respect d'autrui, d'intervenir et de le faire savoir au Comité de Direction, toute constatation à ces manquements : injures, mots grossiers, violence, gestes, comportements et attitudes inadaptes... (cf. Point 1- Engagement)

Pour rappel, l'U.S.A. Feucherolles vous demande d'être vigilance quant à l'utilisation du smartphone : Photos et enregistrement dans les vestiaires !!!!!

### Interdiction formelle

- d'emmenner tout objet ou produit susceptible de mettre en danger sa propre sécurité et/ou celle des autres
- de consommer de l'alcool, des cigarettes et produits stupéfiants

Tout manquement à ces règles sera sanctionné avec la plus grande fermeté par le Comité Directeur du Club.

## 10-SANCTIONS

Toute infraction ou tout manquement à l'une des règles ci-dessus mentionnées et, plus généralement, aux règles régissant communément la vie associative, sera sanctionnée et le contrevenant s'exposera à des sanctions éventuellement prononcées par les instances du football ou des sanctions susceptibles d'être prononcées à son égard : avertissement, suspension momentanée de toute activité au sein du Club, radiation.

Toutes autres mesures appropriées aux circonstances pourront également être prises à l'égard du contrevenant.

**Pour le Foot à 11, le Comité Directeur du club a pris la décision d'exiger le remboursement des cartons jaunes et rouges « hors du jeu » ; cf. fiche Cartons Jaunes & rouges.**

## 11-RÉUNIONS

Le Comité Directeur de l'U.S.A.F. se réunit chaque semaine au-dessus de la salle des fêtes Raymond Dumay.

## 12-ASSURANCE DE LA LIGUE

Une assurance Accident est contractée par le Club (sauf R.C. individuelle, dégradations volontaires, pertes ou vols). Le licencié doit impérativement être assuré contre les accidents survenus au cours de la pratique sportive, conformément à la réglementation en vigueur.

## 13- ASSURANCE LICENCE

Tout accident ou blessure au cours d'un match ou d'un entraînement devra être signalé au responsable de l'équipe et au secrétariat. S'il y a lieu de faire une déclaration d'accident dans les 5 jours de la survenance de l'accident, elle sera établie par le secrétariat du club via la plateforme ASSURFOOT [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

Le club recevra un accusé de réception avec un document à transmettre au joueur blessé ; lequel aura des informations complémentaires et justificatifs à envoyer directement à l'agent GENERALI.

Pour toute information, vous pouvez le contacter :

Stéphane PEZANT Assurances

3, rue Guilbert - 14000 CAEN

Tél 02 31 06 08 06 - [assurfoot@agence.generalif.fr](mailto:assurfoot@agence.generalif.fr)

Les informations importantes sont jointes à la demande de licence.

**Le Club U.S.A.F. informe tout licencié de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet une garantie en cas de dommages corporels** (en complément de la police de base). Les informations Garanties du contrat de base et complémentaires proposées sont rattachées au bordereau de demande de licence.

## 14-VOLS ET RESPONSABILITÉS

Des vols pouvant être commis dans l'enceinte du stade, il est recommandé d'éviter de se munir d'objets de valeur.

Le Club décline toute responsabilité en cas de vol dans les enceintes où ses équipes évoluent : vestiaires, aire de jeu, sur le stade en général.

Il est fortement conseillé aux parents de vérifier que les enfants n'oublent rien dans les vestiaires, sur le bord du terrain. Une malle est mise à disposition avec tous les objets trouvés.

## 15-COMMUNICATION

Afin de permettre l'acheminement des diverses correspondances et convocations des licenciés, il est indispensable de signaler au secrétariat du Club tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'email à [contact@footfeucherolles.fr](mailto:contact@footfeucherolles.fr)



Pour le Comité Directeur

Jean-Philippe Clamen

Président de l'U.S.A. Feucherollaise

# Le protocole de BIENVENUE

---

Sur toutes les rencontres qui se jouent à Feucherolles, pour toutes les catégories (des U6 aux Seniors), il est demandé (exigé), à tous les éducateurs, entraîneurs et dirigeants responsables de la rencontre de le mettre en place.

**Pourquoi cette démarche ?** C'est une démarche citoyenne, un besoin... des parents, des dirigeants, des footballeurs pour défendre et pour TOUJOURS promouvoir les valeurs du sport, du football.

*Le Comité Directeur de l'U.S.A. Feucherollaise*

---

1- **Mise en place du Panneau d'Accueil** sur lequel est inscrit le NOM de l'équipe que NOUS recevons **avec un message de Bienvenue** :

*Parce que nous pratiquons avec passion le même sport !*

---

2- **Accueil personnalisé**, accompagnement de l'équipe à son vestiaire [préalablement préparé et vérifié].  
**Explication de notre démarche de Bienvenue** aux dirigeants et avertir de la causerie ensemble, sur le terrain et proche du public [de l'étape suivante].

*Parce qu'il faut 2 équipes pour vivre un match !*

---

3- De façon ordonnée, proche du public : **message transmis** par un licencié de Feucherolles à tous. C'est une démarche de respect. C'est une démarche de protection, de citoyens qui aiment le SPORT et plus particulièrement le FOOTBALL. Nous avons quelques choses en commun : l'amour du ballon rond. Et pour faire un match il faut 2 équipes ! Parce qu'avant le match, ce n'est pas le match... Après, ce n'est plus le match !

A la fin de la rencontre, il y aura des vainqueurs et des perdants, des heureux et des malheureux, des contents et des mécontents, des chants de gagnants et des silences de perdants. Les 2 équipes vont tout faire pour gagner AVEC LA MANIERE.. La rencontre sera engagée mais dans le respect de l'autre, des règles et des décisions des arbitres... Parce qu'un jour vainqueur, un autre... vaincu !  
ET SURTOUT parce que nous avons LA MEME PASSION du ballon !

A la fin de la rencontre, à la sortie du terrain, **les licenciés feucherollais vous feront une haie d'honneur (façon rugby)** et vous salueront/remercieront avec respect.

*Parce qu'il faut que cela retombe et parce que c'est du Sport !*

---

4- Après la rencontre et la douche, **tous les licenciés se retrouvent** pour boire **le verre de l'amitié [fraternelle, de ceux qui vivent la même passion]** ... de jus d'orange.

*Parce que ce n'est que du foot, du sport et que la vie continue !*

---

**"Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends."**

*Nelson Mandela*

---

# LA FICHE D'INSCRIPTION USAF 2020-2021

1 sur 2

Le Pitchoun	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse, CP Ville	

**LA PHOTO  
à  
coller**

**Obligatoire**

(Avec le Nom &  
Prénom du  
joueur au dos)

Parents du Pitchoun	
<b>Parent 1 : Prénom, Nom</b>	
Tél. Mobile	
Tél. Domicile	
E-mail <i>[en majuscule / lisiblement]</i>	@
<b>Parent 2 : Prénom, Nom</b>	
Tél. Mobile	
Tél. Domicile	
E-mail <i>[en majuscule / lisiblement]</i>	@

Personnes autorisées à venir chercher notre enfant en fin d'entraînement			
Nom, Prénom	Lien avec votre enfant	Téléphone 1	Téléphone 2



# LA FICHE D'INSCRIPTION USAF 2019-2020

2 sur 2

## L'adhésion/cotisation

Catégories	Année de naissance	Cotisation Habitant <b>HORS</b> GALLY-MAULDRE	Cotisation Habitant GALLY-MAULDRE	Survêtement nouveau licencié ou renouvellement
<b>Dirigeant</b>		12 €	12 €	
<b>Pitchoun</b>	2016-2017	95 €	90 €	40 € (facultatif)
<b>U6</b> (dès l'âge de 5 ans révolu)	2015	180 €	170 €	40 €
<b>U7</b>	2014	180 €	170 €	40 €
<b>U8</b>	2013	180 €	170 €	40 €
<b>U9</b>	2012	180 €	170 €	40 €
<b>U10</b>	2011	200 €	190 €	40 €
<b>U11</b>	2010	200 €	190 €	40 €
<b>U12</b>	2009	200 €	190 €	40 €
<b>U13</b>	2008	200 €	190 €	40 €
<b>U14</b>	2007	200 €	190 €	50 €
<b>U15</b>	2006	200 €	190 €	50 €
<b>U16</b>	2005	200 €	190 €	50 €
<b>U17</b>	2004	200 €	190 €	50 €
<b>U18</b>	2003	200 €	190 €	50 €
<b>U19</b>	2002	200 €	190 €	50 €
<b>U20</b>	2001	220 €	210 €	50 €
<b>Senior / CDM</b>	Avant 2001	220 €	210 €	50 €
<b>Féminines Senior</b>	Avant 2006	100 €	95 €	50 € (facultatif)
<b>Foot Super Loisir</b>	Avant 2001	145 €	135 €	50 € (facultatif)
<b>Foot Loisir +45 ans</b>	Avant 1974	145 €	135 €	50 € (facultatif)

## Pour le survêtement et la tenue de match (entourer la taille)

Tailles Enfant					Tailles Adulte					
XS	S	M	L	XL	S	M	L	XL	XXL	XXXL
Inf. à 128 cm	128/137cm	137/147 cm	147/158 cm	158/170 cm	170 cm	174 cm	180 cm	186 cm	192 cm	198 cm

Pointure  
p/ chaussettes

## ADHESION [récapitulatif] -----> Chèque encaissé fin septembre.

<b>Coût inscription</b> voir ci-dessus Souhaitez-vous une attestation CE <input type="checkbox"/>	<b>Catégorie</b>	<b>Externe / Interne</b>	<b>Montant €</b>
<b>Survêtement USAF</b> tableau tailles ci-dessus > <b>obligatoire pour nouveau licencié</b> > <b>facultatif pour ancien licencié</b>	<b>Adulte / Jeune</b>	<b>Taille</b>	<b>Montant €</b>
<b>Chèque Adhésion N°</b> .....			<b>Banque</b> ..... <b>Total €</b>

**Chèque caution 60€ / pour catégories Pitchouns à U9 / prêt Short et Maillot par le Club** Chèque N° .....Banque.....

La caution de 60 € est conservée et détruite en fin de saison, au retour de la tenue remise dans un sac avec le nom du licencié à l'intérieur.

Merci d'établir votre règlement par chèque à l'ordre : de **U.S.A. Feucherollaise**  
ou par coupons Sport ANCV, après les avoir renseignés

Pour le licencié (Nom, Prénom)

Le :

Signature

d'un parent pour le mineur

Signature

du Licencié

**« J'ai lu et adhère  
au Règlement Intérieur  
du Club U.S.A.F. »**





# La décharge

---

en attendant DATE ANNIVERSAIRE  
Saison 2020-2021

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....

responsable légal(e) de l'enfant (nom, prénom) .....

né(e) le .....

Adresse : .....

Tél/mobile : .....

Email : .....

décharge de toute responsabilité les licenciés membres de bureau, éducateurs et dirigeants du club de l'USA Feucherolles de tout incident qui pourrait survenir pendant le temps de présence de mon enfant dans l'enceinte du stade (entre sa dépose, l'entraînement et sa récupération) et déclare renoncer à tout recours à leur encontre.

Mon enfant pourra participer aux entraînements en attendant l'obtention de sa licence.

Feucherolles, le .....

Signature

# Soutenez financièrement votre Club...

---

## Un don de 100 € ne vous coûte que 34 €

Notre Club U.S.A.Feucherollaise est une association loi 1901, créé en 1971.

Pour la saison 2019-2020, il aura accueilli 250 licenciés : 77 jeunes de 6 à 12 ans dont 2 filles, 57 jeunes de 13 à 20 ans dont 2 filles, 77 adultes dont 1 fille, encadrés par 34 éducateurs/entraîneurs et dirigeants BÉNÉVOLES, 5 arbitres ; ce n'est pas assez pour gérer au mieux un club comme le nôtre !!!

U.S.A.Feucherollaise vit principalement des adhésions/cotisations de ses membres, d'une subvention municipale (qui chaque année baisse) et d'actions et animations diverses (stages, fêtes annuelles, soirée du Club, ...), indispensables à la pérennité de nos actions et à notre indépendance.

En faisant un don, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable d'après l'article 200 du CGI : un don de 100 € ne vous coûte donc que 34 €.

Le Club vous établit le document cerfa 11580\*03 qui vous permet de bénéficier de la réduction d'impôt auprès de l'administration.

**Vos dons sont des actions de partage et de soutien qui encouragent à préserver le Club et permettent de poursuivre nos projets et réalisations : pédagogie, formations des éducateurs, animations et communication, investissement matériel...**

*Le Club vous en remercie par avance.*

---

Nom ..... Prénom .....

**Souhaite soutenir les actions et animations de l'association U.S.A.Feucherollaise** en versant

la somme de  50 euros  100 euros  ..... euros

Je règle :

par chèque bancaire libellé au nom de l'U.S.A.F.

la somme de ..... euros - Banque ..... n° ch .....

en espèces la somme de ..... euros

A ....., le ..... 20....

Signature

# Un dernier mot

---

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce document.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire,  
de bonnes vacances.

Au plaisir de nous retrouver à la rentrée.

Le comité de direction du club USA F

